



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SAS La Belle Henriette – demande d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation des capacités de production de l'unité de salaison exploitée aux Lucs-sur-Boulogne

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2025-DCPATE-668 du 10 décembre 2025, la demande de la SAS La Belle Henriette de régularisation administrative d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation des capacités de production de l'unité de salaison exploitée aux Lucs-sur-Boulogne, est soumise à consultation du public au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement, du lundi 5 janvier 2026 à 8h30 au mardi 7 avril 2026 à 13h00.

Pendant la consultation du public, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable : 1- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6992/> (lien disponible sur le site Internet des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr – rubrique : publications / consultations du public - autorisation) ; 2- sur support papier en mairie des Lucs-sur-Boulogne (164, avenue des Pierres Noires) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et le vendredi 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la consultation, les avis réglementairement requis (dont celui des collectivités territoriales), les éventuels compléments d'information du pétitionnaire et ses réponses aux avis, observations et propositions du public et des organismes consultés, sont publiés sur le site internet dédié à la consultation, ainsi qu'en mairie.

Le président du tribunal administratif de Nantes nomme M. DUTOUR en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à la consultation du public, et, en cas d'empêchement, M. CHRISTINY, commissaire enquêteur suppléant.

M. DUTOUR recevra en personne, en mairie des Lucs-sur-Boulogne, les observations du public écrites ou orales :

Le lundi 5 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 6 février 2026 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de la consultation, les observations et propositions du public peuvent être formulées :

- sur le site internet dédié à la consultation accessible mentionné ci-dessus ;
- par courrier postal, adressé à l'attention du commissaire enquêteur, 164, avenue des Pierres Noires 85170 Les Lucs-sur-Boulogne ;
- sur un registre papier déposé en mairie des Lucs-sur-Boulogne et disponible tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et le vendredi 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Toutes les observations transmises par courrier postal ou consignées sur le registre papier sont mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de la SAS La Belle Henriette représentée par Mme Sabrina MONTASSIER. Coordonnées : Route de Nantes 85170 Les Lucs-sur-Boulogne, smontassier@labellehenriette.fr. Des questions peuvent être adressées au commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Afin de présenter le projet et répondre aux questions du public, 2 réunions publiques sont organisées en mairie des Lucs-sur-Boulogne, (164 Av. des Pierres Noires) en présence du commissaire enquêteur et du pétitionnaire :

le 12 janvier 2026 18h, salle 1 du sous-sol de la mairie

le 24 mars 2026 18h, salle 4 du sous-sol de la mairie

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6992/> pendant un an à partir de la date de publication de la décision, et sur le site Internet des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Vendée statue sur la demande sus-visée, par une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou par un refus.